

TABLEAU B (EXTRAIT).

*Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1876.*

N <sup>os</sup> des Articles.	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,790 »	Comme aux recettes. Cette somme, moins les remises à payer aux fonctionnaires chargés de la recette, est versée, au fur et à mesure des recettes dans la caisse de la Reine.
2	Direction des Affaires indigènes et Résidences.....	25,105 »	
3	Chefferies.....	17,810 »	
4	Culte et instruction publique.....	19,700 »	
5	Police générale.....	39,700 »	
6	Prime sur les frais d'arrestations et de fourrières.....	15,000 »	
7	Canotiers et gardiens de chefferies.....	2,260 »	
8	Pensionnaires.....	5,890 »	
9	Produit des terres d'apanage.....	2,500 »	Comme aux recettes. Cette somme, moins les remises à payer au géant, est versée aux chefs ou anciens chefs.
10	Haute-cour tahitienne.....	10,000 »	
11	Gérance des caisses et remises aux percepteurs.....	8,970 »	
12	Remises aux interprètes sur les droits de traduction.....	2,240 »	
13	Part revenant aux membres des conseils des districts sur les affaires jugées par eux et sur les bornages de terres.....	250 »	
14	Indemnité au chef du 3 <sup>e</sup> bureau chargé des registres publics.....	60 »	
15	Frais d'impression et de reliure.....	1,000 »	
16	Vivres délivrés par ordre du Commandant ou du Résident.....	500 »	
17	Loyers du terrain des cavaliers d'escorte et du terrain Richmond.....	275 »	
18	Dépenses imprévues.....	6,450 »	
	Total des dépenses.....	165,500 »	

Arrêté le présent budget des dépenses pour l'Exercice 1876 à la somme de cent soixante-cinq mille cinq cents francs.

Papeete, le 15 janvier 1876.

*Le Directeur des affaires indigènes,*

Signé : A. PELET-LAUTREC.

Approuvé en Conseil d'administration  
dans sa séance du 15 janvier 1876.

*Le Commandant Commissaire de la République,*

Signé : Ove GILBERT-PIERRE.